



Située au cœur des Laurentides, la ville de Saint-Sauveur, avec une population de 11 597 habitants, un budget de près de 34 millions \$ et une évaluation foncière de près de 4 milliards \$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. Le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Sauveur est à la recherche d'un(e) :

Journalier(ère) parcs et espaces verts Poste temporaire à temps complet

Raison d'être du poste

Relevant d'un superviseur, le journalier parcs et espaces verts exécute des travaux comportant l'accomplissement de tâches manuelles diversifiées concernant l'entretien des parcs, des terrains de jeux, des places publiques, du réseau routier et piétonnier et des aménagements paysagers et floraux.

Principales fonctions

- Ramasser les déchets, papiers, verre brisé, feuilles mortes et autres rebuts dans les parcs, terrains de jeux, places publiques et réseaux routiers et piétonniers. Vider les poubelles publiques.
- Effectuer la coupe de gazon, couper des arbres, tailler des branches d'arbres, épandre des engrais et amendements de sols, arroser les pelouses des aménagements floraux et des arbustes.
- Exécuter des travaux de terrassement et d'aménagement paysager. Entretien des jardins et plates-bandes.
- Transporter du matériel nécessaire à la tenue d'événements publics. Installer et enlever les tréteaux, les barrières de contrôle de foule, les cônes indicateurs, etc.
- Installer le mobilier urbain et les équipements et accessoires des parcs et terrains de jeux.
- Agir à titre de signaleur sur la voie publique pour assurer la sécurité et la circulation lors des travaux de voirie. Installer la signalisation temporaire requise.
- Agir à titre de préposé à l'écocentre.

Cette description contient les éléments nécessaires à l'identification et à l'évaluation de la fonction. Elle n'est pas une énumération limitative des tâches à accomplir.

Qualifications et exigences

Les candidats recherchés possèdent un diplôme d'études secondaires (DES), sont travailleurs et responsables, en bonne condition physique, aiment le travail en équipe et sont habiles à effectuer différents travaux manuels et à se servir de divers outils et appareils. Permis de conduire de classe 5 valide.

Salaire et conditions de travail

Cette affectation de travail pour la période estivale commencera dès que possible et se terminera à la fin du mois d'octobre. Possibilité d'une réembauche pour la période hivernale (décembre à mars).

La rémunération est établie en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 22,55 \$ (salaire 2023). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 39,75 heures. L'horaire actuellement disponible pour répondre aux besoins du Service est du jeudi au lundi.

Pour postuler

Si vous désirez vous joindre à l'équipe dynamique du Service des travaux publics et travailler dans une ville de montagnes, de lacs et de grands espaces, à seulement 45 minutes de Montréal, faites-nous parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation **au plus tard le 2 juin 2024** par courriel à l'adresse rh@vss.ca ou postulez en ligne en remplissant le formulaire sur notre site Internet.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.